



Ecole de :

Enfant(s) : né(e) le

Domicilié à :

Chers Parents,
 En tant que prestataire de l'accueil extrascolaire pour la Ville de Hannut, l'asbl L'Eveil est responsable de tous les enfants présents sur le site de l'école plus de 15 minutes avant le début des cours et plus de 10 minutes après la fin de ceux-ci. Dès lors, pour faciliter la bonne prise en charge de vos enfants (même exceptionnelle) nous vous demandons de bien vouloir remplir ce « contrat de confiance » avec précision. Sauf changement de situation ce document sera valide durant toute la scolarité de votre enfant.

Je soussigné (nom, prénom) dont le n° de registre national est
 **Père/Tuteur** domicilié (rue, n°, CP, ville)
 dont les numéros de téléphone sont
 , atteste par la présente avoir pris connaissance des dispositions
 d'organisation de l'asbl L'Eveil (cf.: Fiche de présentation de l'asbl et règlement d'ordre intérieur – ROI)

Je soussigné (nom, prénom) dont le n° de registre national est
 **Mère/Tutrice** domicilié (si domicile différent du père) (rue, n°, CP, ville)
 dont les numéros de téléphone sont
 , atteste par la présente avoir pris connaissance des dispositions
 d'organisation de l'asbl L'Eveil (cf.: Fiche de présentation de l'asbl et Règlement d'ordre intérieur – ROI)

En retour des services obtenus pour mes enfants, je m'engage à

1. respecter le règlement d'ordre intérieur de l'asbl L'Eveil et le règlement interne à chaque accueil (affiché dans le local d'accueil et sur la page www.asblleveil.be) et à le faire respecter par mes enfants ;
2. régler les factures de l'asbl L'Eveil qui me sont adressées au cours de la scolarisation de mes enfants pour le temps passé par ceux-ci en accueil extrascolaire. Dans le cas contraire, des frais administratifs de 3 € sont ajoutés pour chaque rappel.

En cas de non-paiement dans les 15 jours suivant le 2^{ème} rappel, votre dossier est transmis à l'huissier et occasionne une prise en charge de frais complémentaires à savoir :

- 12 % d'intérêt sur la somme due à partir du 30^e jour d'échéance et
- une indemnité forfaitaire de 10 % des impayés avec un minimum de 30,50 €.

Des poursuites judiciaires peuvent être engagées.

La facturation minutaire de 0,025€ est d'application (soit 1,50€/heure). Une réduction tarifaire de 25% est octroyée pour le second enfant facturé et de 50% à partir du troisième enfant facturé et domicilié à la même adresse (voir ROI pour toutes les modalités de paiement).

3. accepter que l'école transmette la fiche d'information/signalétique individuelle de mon enfant aux personnes compétentes de l'asbl l'Eveil, dans le souci d'une prise en charge responsable ;
4. signaler dans les plus brefs délais, au siège social de l'Asbl, toutes les modifications concernant le présent document.

Une facture sur base du scannage du badge (QR Code) apposé au cartable est émise par enfant. Pour les familles désirant une double facturation, les parents doivent prendre contact avec un agent administratif au 019/65.55.05. qui leur communiquera les conditions d'octroi de ce service.

L'accueillant(e) extrascolaire transmet les factures dans un délai de +/- 15 jours pour le mois précédent. Je peux aussi choisir de recevoir **une copie de mes factures par e-mail** à l'adresse suivante :

.....
Sans démarche explicite auprès du siège social, j'autorise la diffusion de photographies où figure mon enfant que ce soit sur le site de l'asbl l'Eveil ou de la commune / dans la presse/ ou par voie d'affichage.

Afin de pouvoir bénéficier des exonérations prévues (cf. : ROI Art 26), je précise le nom, prénom de tous les enfants

- domiciliés à la même adresse que l'enfant inscrit
- et scolarisés dans une des 11 écoles hannutoises (maternelle ou primaire) :

1^{er} enfant :né(e) le

2^{ème} enfant :né(e) le

3^{ème} enfant :né(e) le

4^{ème} enfant :né(e) le

5^{ème} enfant :né(e) le

6^{ème} enfant :né(e) le

7^{ème} enfant :né(e) le

Date et signatures **des deux parents** accompagnées de la mention « Lu et approuvé »,

Le Père,

La Mère,

La Direction,

L'asbl l'Eveil,

